



repères

MAI 2009

PÉRIODIQUE D'ALTERRE BOURGOGNE

n° 50



COMMANDE PUBLIQUE :

Un levier vers la responsabilité sociale et environnementale



alterre
bourgogne

► p4 : L'achat public durable : une démarche de progrès ► p6 : Des achats publics éco-responsables aux achats durables ► p8 : Acheter durable en Bourgogne : le parcours de la réussite ► p11 : Une étape vers un changement global des pratiques



Mutualiser pour avancer

Par son impact sur l'économie, l'achat public durable constitue incontestablement une formidable opportunité de traduire concrètement le développement soutenable dans les politiques publiques. Nos collectivités et administrations ont en effet un large recours à la commande publique, tant pour assurer leur propre fonctionnement que dans l'exercice de leurs compétences.

Mais soyons réalistes, toutes les collectivités ou administrations ne disposent pas en interne du même niveau d'expertise ou de ressources humaines permettant, à partir d'une volonté politique affirmée, d'introduire efficacement des critères environnementaux et sociaux dans leurs marchés. Une collectivité locale de 1 500 habitants ne dispose pas souvent d'un service achat ou d'un service juridique !

C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de mutualiser l'information et les expériences. C'est le rôle d'Alterre Bourgogne qui s'est engagé dans une dynamique d'accompagnement en lançant, début 2008, une initiative partenariale. Je félicite et remercie sincèrement tous les acteurs publics (cf. page 10) qui, accompagnés par les partenaires du réseau régional pour la commande publique durable, ont relevé *le Défi* ! Ce numéro de repères nous invite à partager leurs expériences, difficultés comprises, pour qu'à notre tour, nous passions à l'action !

Jean-Patrick Masson
Président



COMMANDE PUBLIQUE : UN LEVIER VERS LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Durant de nombreuses années, le Code des marchés publics a fait la part belle aux critères « classiques » d'analyse des offres : prix, valeur technique, délais d'exécution...

Dans les années 1990, certains acheteurs ont bien tenté d'introduire des critères environnementaux ou sociaux dans leurs marchés, mais leur volontarisme s'est bien souvent heurté à la position très orthodoxe du tribunal administratif ! Sous l'impulsion d'un droit communautaire très progressiste, l'évolution du Code des marchés publics aura cependant été très rapide pour aboutir, dans sa version 2006, à une très forte prise en compte des objectifs du développement soutenable.

Compte tenu de son poids dans l'économie nationale, la commande publique constitue un formidable levier. À titre d'exemple, la France est le premier importateur européen de bois tropicaux dont 25 % à l'usage des administrations. Agir pour une commande publique durable permet donc d'adresser un message fort aux entreprises et contribue à favoriser l'émergence de produits et services éco-conçus ou socialement responsables. L'État s'est d'ailleurs récemment fixé des objectifs particulièrement ambitieux dans le cadre du Plan Administration Exemplaïre, prévu dans l'article 42 du projet de loi Grenelle 1.

À l'échelon d'une administration publique, une démarche éco et socio-responsable présente également de nombreux avantages. Tout d'abord, elle constitue une véritable **opportunité d'agir**, en conjuguant une démarche citoyenne et solidaire avec la préservation des ressources naturelles et la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Elle permet également de **fédérer** les agents autour d'un projet commun et créer une dynamique entre les services. Elle permet enfin d'**être exemplaire** et de démontrer qu'il est possible d'agir à tous les niveaux pour préserver le territoire et impulser auprès des citoyens des comportements plus respectueux de l'environnement et des Hommes.

Cependant, au niveau national comme au niveau Bourguignon, rares sont les marchés qui intègrent effectivement un ou plusieurs critères relatifs au développement soutenable. Sur 1 920 marchés recensés en 2007 en Bourgogne, seuls 24 intégraient un critère environnemental ou social, soit à peine plus de 1 % !

Si les obstacles juridiques sont aujourd'hui globalement levés, l'effort de mobilisation doit donc être amplifié, notamment pour les petites et moyennes collectivités. L'objectif de ce numéro de Repères est d'y contribuer, en faisant la synthèse des principaux enjeux liés à la commande publique durable, mais également en valorisant l'expérience de collectivités et administrations qui ont d'ores et déjà, à l'une ou l'autre des différentes étapes du processus d'achat, engagé une démarche de développement soutenable.

La commande publique en Bourgogne concerne environ 3 800 entités publiques : conseil régional, conseils généraux, communes, OPHLM, intercommunalités, collèges, lycées, maisons de retraite...

En 2007, 6 173 **consultations** ont été déposées sur la plate-forme régionale e-bourgogne.

Les informations présentées ci-contre pour la Bourgogne sont issues de la base de données nationale de l'Observatoire Économique de l'Achat Public (OEAP) sur la base d'un recensement non exhaustif des marchés de plus de 4 000 € H.T.

En 2007, l'OEAP a recensé pour la Bourgogne :

- 1 920 marchés relevant du code des marchés publics ;
- représentant 600 millions d'euros ;
- passés par 155 acheteurs publics ;
- les 2/3 ont porté sur un montant inférieur à 150 000 € ; 12 % entre 150 000 et 230 000 € ; 18 % entre 230 000 et 1 million d'euros et 4 % dépassaient 1 million d'euros ;
- seulement 1 % ont comporté une clause environnementale ou sociale.

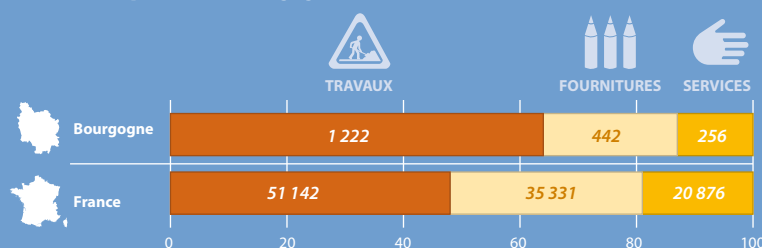
Les collectivités locales sont les premiers acheteurs publics avec 95 % du nombre des marchés.

Les titulaires des marchés sont des PME dans 7 marchés sur 10. Les PME ne sont cependant pas majoritaires en termes de montant des marchés (43 %).

6 marchés sur 10 ont été attribués à une entreprise localisée en Bourgogne, mais ils n'ont représenté que 44 % du montant global. **Les marchés de travaux prédominent : ils concernent près de 2 marchés sur 3.**

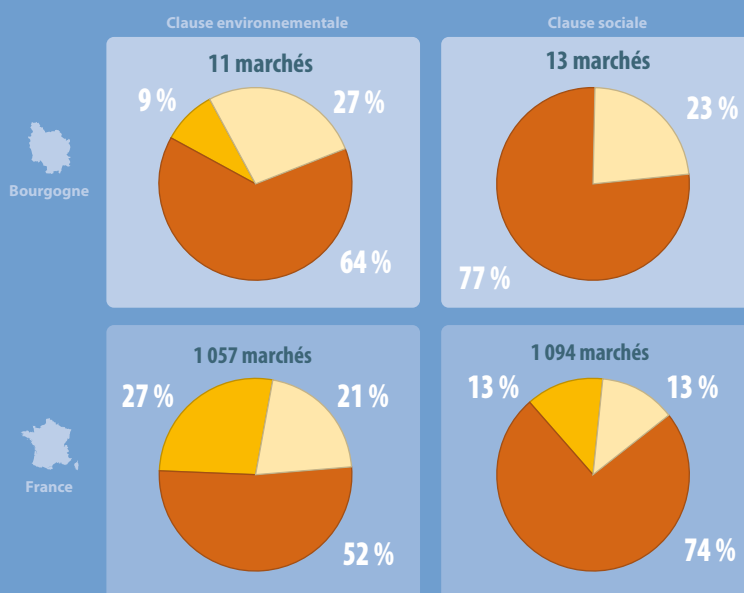
Seuls 24 marchés ont comporté une clause environnementale et/ou une clause sociale. Ils représentent 1 % du nombre de marchés et 2 % de leur montant, contre respectivement 2 % et 3 % au niveau national.

Les marchés publics en Bourgogne en 2007



Source : OEAP

Les marchés comportant une clause environnementale et une clause sociale



Source : OEAP (marchés hors EDF)

L'OEAP recense, à partir des saisies des comptes publics, les marchés publics au sens du Code des marchés publics et prend en compte les acteurs suivants : État, collectivités territoriales, établissements publics administratifs, organismes soumis au contrôle économique et financier de l'État.

Il existe d'autres chiffres établis sur la base de la comptabilité nationale. Le champ de cette évaluation est différent : il n'inclut notamment pas les entreprises publiques mais les seules administrations publiques et comprend, en revanche, certaines dépenses ne relevant pas du Code des marchés publics.

Qu'est-ce qu'un achat public ?

Les marchés publics sont des contrats conclus à titre onéreux entre les pouvoirs adjudicateurs et des opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services. (Code des marchés publics 2006)

Qu'est-ce qu'un achat durable ?

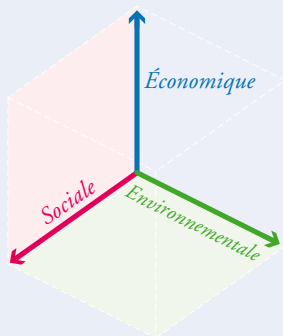
Est durable, tout achat public intégrant, à un titre ou à un autre, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique notamment par la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts - immédiats et différés. (Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables)

Qui sont les acheteurs publics ?

Ce sont les personnes morales de droit public mentionnées à l'article 2 du Code des marchés publics, soit :

- 1° L'État et ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial ;
- 2° Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux.

Selon le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, il y aurait en France environ 50 000 autorités adjudicatrices et 200 000 personnes exerçant la fonction d'acheteur public.



L'ACHAT PUBLIC DURABLE : UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS

L'achat public durable est une démarche de développement durable appliquée à la commande publique. Elle implique une intégration progressive des dimensions économique, environnementale et sociale dans l'ensemble du processus, c'est-à-dire à toutes les étapes de la commande, depuis l'analyse et la définition du besoin jusqu'à l'exécution et le suivi du marché.



Une démarche de développement durable appliquée à la commande publique

En rédigeant les principales clauses du marché, l'acheteur doit en quelque sorte « **positionner plusieurs curseurs** » qui correspondent à différents niveaux de performance sur les plans économique, social et environnemental. Son objectif est de **trouver un équilibre** qui permette de répondre à ses préoccupations immédiates (effectuer des travaux, acquérir des services ou des fournitures, pourvoir le marché, respecter les règles fondamentales du Code des marchés publics...) tout en cherchant à déplacer progressivement cet équilibre vers une meilleure performance globale, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Le processus d'amélioration continue dépend effectivement des acheteurs ou prescripteurs.

En effet, par les exigences qu'ils fixent dans leurs marchés, les prescripteurs peuvent influencer de façon déterminante l'évolution des modes de production mis en œuvre par les industriels. En particulier, ils peuvent contribuer au développement d'un marché de produits exemplaires, notamment en termes de protection de l'environnement, de santé et d'insertion sociale.

De fait, le processus dépend également de la maturité du marché, c'est-à-dire la capacité des fournisseurs au sens large (concepteurs de produits et services, fabricants, distributeurs...) à répondre à cette demande.

CURSEUR DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

La performance économique fait « intuitivement » partie des priorités de l'acheteur qui cherche notamment à :

- améliorer la performance et l'efficacité de la gestion au sein de son administration ou de sa collectivité,
- **maîtriser la qualité et prévenir les risques**,
- **rationaliser** l'utilisation des deniers publics.

CURSEUR DE LA PERFORMANCE SOCIALE

L'enjeu d'un achat socialement responsable est de favoriser le progrès social sous différentes formes, notamment :

- garantir **l'éthique** de l'achat, y compris le respect du droit du travail (travail forcé, liberté syndicale, égalité) et les droits de l'enfant,
- promouvoir un **commerce équitable** qui participe au développement économique et social des producteurs,
- favoriser **l'accès à l'emploi**, notamment des personnes les plus vulnérables (personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi de longue durée, etc.),
- privilégier les produits ayant un **faible impact sur la santé**.

CURSEUR DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

En privilégiant des produits éco-conçus et les démarches basées sur la sobriété, l'enjeu d'un achat éco-responsable est de limiter l'impact des différentes étapes du cycle de vie d'un produit (fabrication, transport, utilisation, élimination...) sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et sur le climat :

- en limitant les **prélèvements** sur les milieux naturels (air, eau, sol et ressources minières),
- en diminuant les **rejets de polluants** dans les milieux (pesticides) et les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.



L'approche en coût global : un outil pour la commande publique durable

Par formation et tradition, les acheteurs publics sont certes guidés par la notion d'exemplarité mais généralement au sens économique du terme, dans la mesure où ils sont particulièrement soucieux de la bonne utilisation des deniers publics. C'est la raison pour laquelle le prix d'achat ou de construction occupe souvent une place prépondérante dans les critères de choix des offres. Dans de nombreux cas, le coût d'acquisition d'un produit ou d'une prestation ne constitue pourtant pas un critère suffisant d'appréciation du prix. En effet, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage, d'un équipement ou d'un matériel, des frais d'utilisation viendront s'ajouter au prix initial pendant son cycle de vie : entretien, pièces de rechange, consommation d'énergie, etc.

L'approche dite en coût global propose ainsi à l'acheteur un cadre d'aide à la décision qui lui permet de mieux prendre en compte l'impact des coûts « cachés » ou « différés » dans son choix d'investissement, que ces charges futures soient supportées par cet acheteur ou par des tiers. Il s'agit donc d'explicitier plus clairement les conséquences des décisions d'investissement sur un horizon de temps couvrant le cycle de vie d'un bien ou d'un ouvrage. Cela revient à définir une nouvelle méthode d'évaluation économique des projets capable de s'inscrire dans des échelles étendues de temps.

Ainsi, une telle méthode permet de prendre en compte les externalités environnementales, c'est-à-dire les coûts et impacts environnementaux associés à la fabrication, au transport, à l'utilisation et à l'élimination du bien considéré.

Exemple de calcul en coût global pour une automobile



D'après le schéma paru dans le Livre blanc de l'achat responsable - BUY&CARE – réalisé par Achats Concept Eco 2008

Exemple de calcul en coût global pour un bâtiment

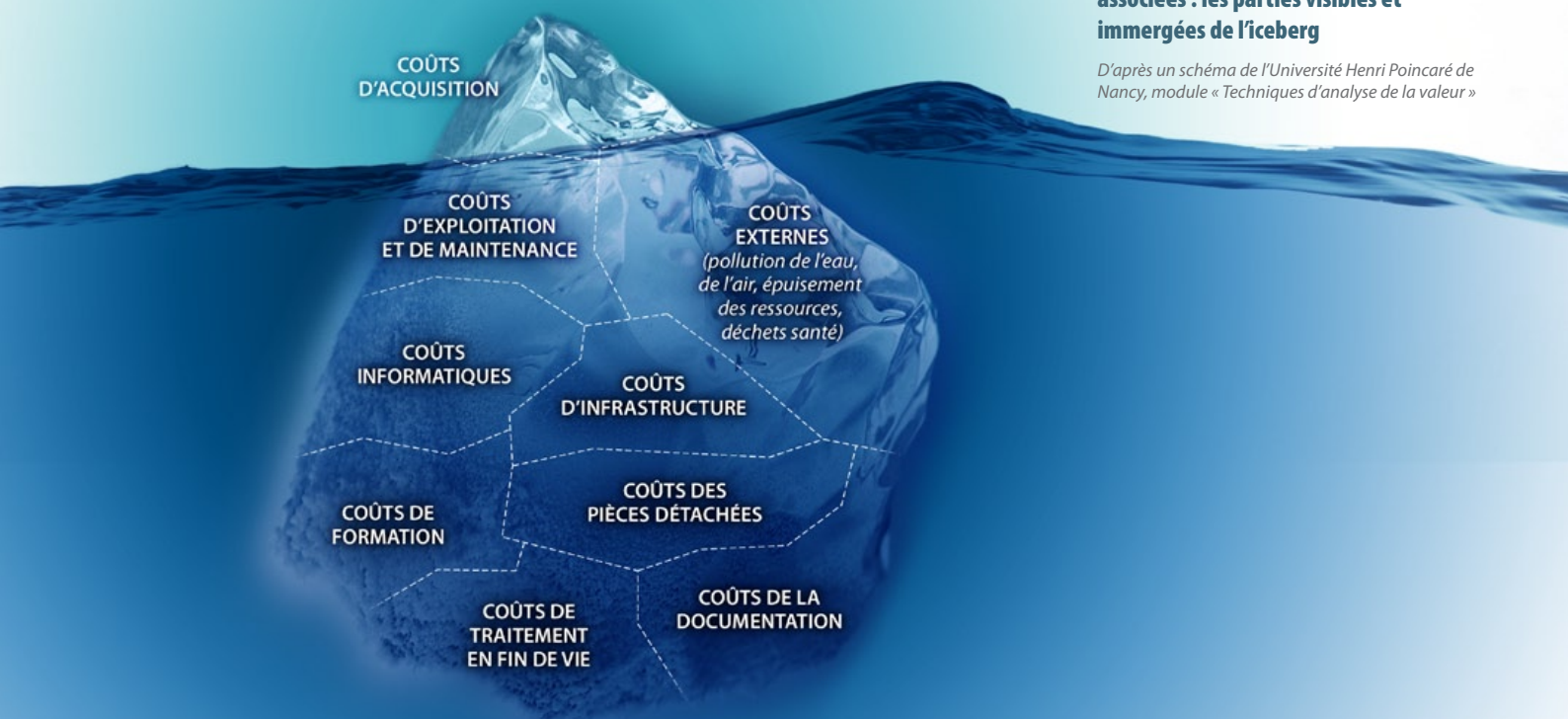


Bien maîtrisé, un raisonnement en coût global permet donc de privilégier une solution technique permettant d'économiser des matières premières, de l'énergie, de réduire la production de déchets et la pollution, et d'encourager des comportements favorisant la durabilité.

Par ailleurs, un raisonnement en coût global inclut également les externalités sociales (ex : réduction des incidences sanitaires liées aux produits d'entretien, répartition plus équitable des richesses, coûts liés à la formation du personnel, etc.).

Le coût d'acquisition et les dépenses associées : les parties visibles et immergées de l'iceberg

D'après un schéma de l'Université Henri Poincaré de Nancy, module « Techniques d'analyse de la valeur »





© Céline Mahe - Reproduction interdite

DES ACHATS PUBLICS ÉCO-RESPONSABLES AUX ACHATS DURABLES

Le développement durable est une préoccupation croissante des stratégies publiques, tant nationales qu'internationales. Ainsi, si l'origine de la politique française d'achats publics éco-responsables remonte à la conférence de Rio de Janeiro de 1992, elle est véritablement mise en œuvre à compter de 2004. Depuis les inflexions survenues en 2005 et 2006, notamment la refonte du Code des marchés publics, cette politique se décline clairement comme une politique d'achats publics durables, ayant intégré le volet socio-responsable.

La prise en compte du développement durable dans la commande publique est progressive mais connaît une nette accélération depuis le début de la décennie. D'un point de vue juridique et réglementaire, le Code des marchés publics a, en adéquation avec l'évolution du droit communautaire, fortement évolué entre 2001 et 2006. Il permet de sécuriser juridiquement les acheteurs soucieux de promouvoir la préservation de l'environnement et le progrès social dans les marchés publics.

D'un point de vue politique, la publication, en 2007 et dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), d'un Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables (PNAAPD), a l'ambition de placer la France en tête des pays de l'Union européenne en termes d'achats publics durables. Plus récemment, le Grenelle de l'environnement a été porteur de nouvelles dynamiques. La circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 sur les Plans Administrations Exemplaires (PAE) définit ainsi clairement une série d'objectifs à atteindre aux horizons 2010 et 2012.

Une vingtaine de fiches fournissent un cadre opérationnel aux acheteurs publics et leur permettent de rédiger de façon plus précise leurs documents de consultation. À titre d'exemple, la fiche n°9 sur le nettoyage des locaux prévoit d'une part d'atteindre 80 % de produits nettoyants éco-labelisés ou ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel européen. D'autre part, elle prévoit que 40 % des horaires de travail soient effectués en journée et que 25 % (en montant) des marchés de nettoyage comprennent une clause d'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou soient réalisés par des structures employant une majorité de personnes handicapées. On observe, à travers cet exemple, que **les dimensions sociales et environnementales sont désormais clairement associées.**

L'enjeu réside à la fois dans la mise en application effective de cette circulaire et dans l'appropriation de ses ambitieux objectifs par l'ensemble des acteurs publics.



MONDE

Sommet de la Terre, Rio : l'achat public est cité comme une des priorités pour déployer une politique de développement durable.

Sommet mondial du Développement Durable à Johannesburg qui réaffirme l'importance de l'achat public durable.



EUROPE

Communications interprétatives (environnement et social) au niveau du droit européen.

Les directives européennes « marchés publics » confirment la possibilité d'user du critère environnemental (ce qu'avait déjà confirmé plus tôt la jurisprudence européenne), un guide « achats verts » est publié la même année par la commission européenne.



FRANCE

Premières formations à l'achat éco-responsable en France dans le cadre du verdissement des administrations (quelques régions sont dites « pilotes »).

Le Code des marchés publics intègre pour la première fois des conditions d'exécution environnementales et sociales (art. 14).

Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

Le Code des marchés publics ouvre de nouvelles possibilités d'intégrer le développement durable au niveau du profil des candidats (art. 45) et des critères de sélection des offres (art. 53).



1992

1998

2001

2002

2003

2004





Rémy Risser, chef du bureau de la politique ministérielle d'achats durables au MEEDDAT*

Quelles ont été les évolutions récentes de la prise en compte

de l'environnement dans l'achat public ?

Les pouvoirs publics développent une politique de « verdissement » des achats publics, c'est-à-dire à moindre impact écologique, depuis les années 1990. Cette démarche s'est progressivement renforcée par des jalons institutionnels. Récemment, l'évolution des cadres législatifs français et européen a été marquée par trois étapes fondamentales.

On a assisté à une intégration croissante de l'environnement dans les obligations juridiques de l'acheteur avec tout d'abord **l'article 5 du Code des marchés publics 2006** qui fait obligation aux acheteurs publics d'intégrer des objectifs de développement durable dans la **détermination de leurs besoins** ; depuis **2008, le nouveau règlement européen de mise en œuvre du programme Energy Star** impose aux gouvernements des États membres de fixer des exigences **d'efficacité énergétique** - au moins égales à celles du référentiel - dans les marchés passés au-delà du seuil européen pour la fourniture des équipements ; enfin, depuis **le 23 avril 2009, la Directive sur les véhicules de transport routier propres et économes en énergie** impose de prendre en compte la consommation d'énergie, du CO₂, du NOx, des hydrocarbures non méthaniques (HCNM) et des particules, sur l'ensemble de la durée d'exploitation du véhicule lors de tout achat de véhicule de transport routier.

*MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Gérard Brunaud, chargé de mission Animation interministérielle de la politique d'achats publics responsables au Service des achats de l'État (SAE)

Quelles ont été les évolutions récentes de la prise en compte du social dans l'achat public ?

L'utilisation de la commande publique comme levier pour l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloi-

gnées est un véritable engagement de l'État. Sa base politique est double :

- la loi sur l'exclusion de 1998, reprise et précisée par la loi de cohésion sociale en 2005,
- cette même année 2005, la loi constitutionnelle qui inscrit le développement durable dans le préambule de notre Constitution au même titre que les droits de l'Homme.

Le développement durable est, pour reprendre sa définition donnée il y a déjà 21 ans par Mme Brundtland à la CNUED, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Je souligne la référence faite au concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, auxquels il convient d'accorder la plus grande priorité.

En 2008, nous avons progressé dans la prise de conscience collective de cette nécessité d'un développement socialement responsable. Deux engagements concomitants l'illustrent :

- la **communication de Martin Hirsch, Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, au Conseil des ministres du 9 avril 2008**, qui consiste à faire exécuter (art. 14 du Code des marchés publics) ou à réserver (art. 15) une partie de la commande publique à des structures d'insertion ou employant des personnes handicapées ;

- les conclusions du comité opérationnel n° 4, dit « l'État exemplaire », issu du Grenelle de l'environnement, qui fondent la **circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008** encadrant très précisément l'action des administrations en la matière.

Tous deux indiquent que l'État utilisera, d'ici 2012, 10 % de ses achats comportant une part importante de main d'œuvre comme support de l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées : les chômeurs de longue durée, les jeunes sans qualification, les personnes handicapées, les allocataires de minima sociaux, etc. Sachant que d'autres préoccupations sociales peuvent être incluses dans les bonnes pratiques de l'achat public : l'application rigoureuse et contrôlée des recommandations fondamentales de l'OIT, une approche plus éthique allant jusqu'à la définition et la mise en œuvre d'une vraie responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise-État.



L'annuaire des structures de l'insertion par l'activité économique et de l'achat socialement responsable est disponible sur le site de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique) :

www.socialement-responsable.org, un outil d'une grande utilité pour les acheteurs publics, avec plus de 4 000 prestataires susceptibles de répondre à la clause sociale ou de réaliser les heures d'insertion prévues par le marché.

Le Code des marchés publics fait du développement durable une obligation de moyens dès l'analyse des besoins (art. 5), reconnaît les écolabels comme des référentiels utilisables (art. 6) et mentionne la question du coût global d'utilisation en critère de sélection des offres (art. 53).

Le PNAAPD (Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables) est publié et fait le lien entre les objectifs de la SNDD, ceux de circulaires ministérielles (bois et énergie) et de nouveaux objectifs à atteindre (dont l'alimentation bio dans les cantines).

Communication publiée par la Commission européenne fixant un objectif non contraignant de 50 % de marchés publics écologiques pour 2010 (16.07.08)

Publication attendue d'un guide de la Commission européenne sur les clauses sociales.

Publication de la circulaire du Premier ministre relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics (03.12.08).

Entrée en vigueur des PAE (Plans Administratifs Exemplaires) au niveau de la France.

Le service des achats de l'État a été officiellement mis en place par un décret du 17 mars 2009 paru au JO du 19 mars.

Principales dates citées dans la circulaire du Premier ministre pour l'atteinte d'objectifs d'achat durable.

2006

2007

2008

2009

2010 et 2012



ACHETER DURABLE EN BOURGOGNE : LE PARCOURS DE LA RÉUSSITE

Pour mettre en place une politique globale de commande publique durable, il est nécessaire de suivre plusieurs étapes structurantes. Ce cheminement permet d'aboutir à une refonte de la fonction « d'acheteur » et de son fonctionnement habituel, aujourd'hui trop cloisonné.



1. Afficher sa volonté et s'engager

- Prendre la **décision** « politique » et **dégager les moyens** correspondants.
- Inscrire cette décision dans un **cadre structurant** : Agenda 21, charte des maires, PNAAPD, PAE, etc.
- Afficher cette volonté par le biais de la **communication interne et externe** (extranet, bulletin municipal, gazette interne, presse régionale...).

La mise en place de notre marché relatif aux espaces verts s'est avérée plus difficile que prévue.



2. Définir clairement ses objectifs

- Fixer des **objectifs réalistes** et compatibles avec les grandes règles de la commande publique : pas de localisme, pas de liberté inconditionnée de choix, pas de discrimination, transparence, égalité de traitement, liberté d'accès.
- Être suffisamment **ambitieux** pour impulser un changement des habitudes d'achats.

Pour qu'un achat soit considéré comme durable, la procédure d'achat doit être précédée d'une réflexion sur la nature et l'étendue des besoins.



Jacques Collignon, élu à la Ville de Montbard

Une fois que la décision politique a été prise, il a fallu définir précisément nos besoins, en adéquation avec les moyens humains et financiers dont nous disposions. Une des clés de réussite a été la communication, à la fois interne et externe. Nous avons en effet impliqué les personnels concernés dès le début de la démarche.

Pour atteindre cet objectif, des réunions inter-services et des sessions de formation ont été organisées. Et un fort accent a été mis sur la communication auprès de la population avec laquelle il faut réussir à opérer de véritables changements culturels.

Contact : Jacques Collignon - collignonmadrid@orange.fr



Patrick Gand-Roy, responsable de la Cellule Achats et Marchés Publics, Rectorat de l'Académie de Dijon

Le Rectorat a participé au *Défi* à travers un marché d'achat de fournitures, de produits d'entretien et de prestations de nettoyage. La Division de la Logistique (DIL) et la Cellule Achats et Marchés Publics, en charge de la rédaction des cahiers des charges et de la mise en œuvre des procédures, avaient dégagé deux priorités pour ce marché : se fixer des objectifs de développement durable et les afficher, et lui conférer une dimension sociale notamment à l'occasion de son allotissement, en réservant un lot à des Entreprises Adaptées (EA) ou à des Établissements de Services d'Aide par le Travail (ESAT).

La DIL a donc défini les besoins pour une année, et la Cellule Achats et Marchés Publics s'est attachée à les répartir dans les quatre lots, dont l'un a été dédié aux EA ou à des ESAT. Ensuite, la Cellule a transcrit, dans sa publicité et dans les documents du marché, les exigences définies par la DIL en matière de respect de la qualité de l'eau et de l'air (ex : absence de substances dangereuses, contenance réduite de Composants Organiques Volatiles.) Ayant été à même d'attribuer les différents lots aux sociétés qui ont été retenues, et dont les réponses ont été jugées globalement satisfaisantes, le Rectorat considère qu'il a globalement relevé le Défi. Cette expérience lui a permis de mesurer à la fois le travail accompli en matière d'élaboration de marché public durable et socialement responsable, et les progrès qui restent encore à faire en la matière.

Contact : Patrick Gand-Roy - tél. : 03 80 44 85 54
patrick.gand-roy@ac-dijon.fr

3. Développer ses compétences par la formation

- Renforcer les **compétences techniques et juridiques des personnels** au regard des évolutions récentes (évolution du Code des marchés publics, Grenelle de l'environnement, Plan Administration Exemplaire, etc.).
- **Former et se former aux grands enjeux environnementaux et sociaux** ainsi qu'aux concepts et outils associés (bilan carbone, coût global, etc.) pour mieux appréhender les besoins et mettre en application les décisions politiques adéquates.

Les formations permettent de gagner un temps fou !



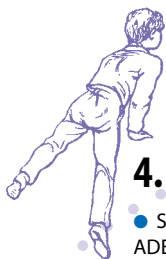
Stéphane Lebreton, chef du Service Environnement, Conseil général de la Nièvre

J'ai suivi les formations proposées dans le cadre du Défi non pas en tant qu'acheteur, contrairement à la plupart des autres participants, mais en tant qu'animateur en développement durable. Car il est notamment de ma responsabilité, au Conseil Général, d'inciter le personnel à prendre en compte les dimensions du développement durable dans leurs actions, leurs comportements. Une des particularités du domaine des marchés publics,

c'est que la réglementation évolue très vite et que de nombreux organismes publics expérimentent l'éco-conditionnalité dans leurs marchés. L'actualité est donc abondante et difficile à suivre. Pour cela, la formation permet notamment une remise à niveau. Au-delà de cet aspect, les temps de formation, en alternant théorie et pratique, permettent de se perfectionner du point de vue méthodologique, de travailler en groupe avec des personnes qui se posent les mêmes questions, d'échanger sur les expériences, de réfléchir à des solutions ensemble, tout en étant guidé par un expert. C'est donc beaucoup de temps gagné.

Contact : Stéphane Lebreton - stephane.lebreton@cg58.fr





4. Utiliser les outils appropriés

- Se faire **accompagner** dans la démarche (guides ADEME, guide TOPTEN pro, consultant spécialisé, etc.).
- **Connaître les référentiels et labels** (guides GEM et site www.ecolabels.fr).
- **Échanger** les connaissances et les pratiques (plate-forme nationale d'échange de documents et de contacts sur la commande publique).
- **Dématérialiser** les procédures d'achat public avec la plate-forme régionale e-Bourgogne.

15 000 entreprises consultent la plate-forme e-Bourgogne.



Louis-François Fléry,
responsable du GIP
e-Bourgogne

La mise en place de la salle des marchés publics partagée par toutes les entités publiques de Bourgogne a été la première étape significative de la dématérialisation des procédures de consultation et de réception des offres. Avec plus de 25 000 marchés en ligne, 250 000 téléchargements par les 15 000 entreprises inscrites et près de 10 000 réponses électroniques, la Bourgogne peut être fière de montrer l'exemple sur le plan national, voire européen. Beaucoup moins de papier, de manipulations répétitives, de déplacements pour déposer les plis, une fiabilité et une parfaite traçabilité des échanges, tels sont les principaux atouts de la dématérialisation. Mais le plus important est la fluidification des échanges au sein de la place de marchés : le fait que les fournisseurs viennent de plus en plus nombreux rend l'infirmité des marchés plus rare et permet une véritable mise en concurrence des achats de biens et services par les pouvoirs adjudicateurs. Une baisse significative des coûts a pu être observée en de nombreuses occurrences.

Contact : Louis-François Fléry - tél. : 03 80 27 04 20
lffleri@gip.e-bourgogne.fr



5. Faire une analyse préalable de ses besoins

- **Supprimer les automatismes** et se poser différentes questions lors d'une **réflexion préalable** (repenser la nature même du besoin, anticiper les évolutions, etc.).
- Traduire cette réflexion en **formalisant précisément les besoins**.

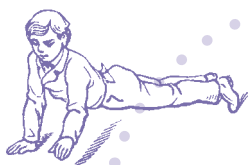
Nous ne nous attendions pas à recevoir une participation aussi massive du personnel !



Mady Vermeulen,
responsable achat public,
patrimoine, ressources
financières, logistique à la
DRASS Bourgogne

Fin 2008, le regroupement de la DRASS de Bourgogne, la DDASS de Côte-d'Or et l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne sur un même site, le *Diapason*, à Dijon, a été l'occasion de lancer un marché public pour la mise en place d'un restaurant administratif. L'analyse préalable des besoins est une étape clé pour la réussite d'un tel marché. C'est pourquoi nous avons mis en place un questionnaire que nous avons fait circuler auprès des 230 membres du personnel. Nous avons obtenu un taux de réponse de 80 %, un résultat très encourageant pour nous. La société retenue pour ce marché fait aujourd'hui l'unanimité pour la qualité des prestations offertes. Les conditions d'exécution du marché comportaient des éléments à caractère environnemental qui sont respectés. De plus, la société de restauration a mis en application l'article 14 du CMP dans sa dimension sociale en embauchant un jeune ayant un handicap.

Contact : Mady Vermeulen - mady.vermeulen@sante.gouv.fr



6. Mettre en place une organisation inter-services adaptée

- **Améliorer la connaissance** : la connaissance technique et juridique « achats publics » doit être complétée par une connaissance « métiers » des biens et services achetés (espaces verts, ateliers, restauration, etc.).
- Favoriser l'**implication** des différents agents en **facilitant la transversalité** dès la première étape de définition du besoin (organisation de réunions inter-services).
- Organiser la **communication interne** sur les bonnes pratiques.

La mobilisation des différents services a été telle, que les résultats de nos efforts ont été démultipliés.



Catherine Lambert, directrice
de la commande publique au
Conseil général de la Côte-d'Or

Nous sommes partis du renouvellement de notre parc de photocopieurs qui a permis d'asseoir, par une méthode et une réflexion commune, les premiers essais d'intégration de telles clauses dans nos marchés. Très vite, ce sont tous les services, y compris les différents niveaux de la hiérarchie, qui se sont trouvés sensibilisés, mobilisés autour d'un projet beaucoup plus transversal et fédérateur qu'on ne l'avait imaginé au départ. Résultat, les connaissances acquises à cette occasion ont fait progresser parallèlement la prise en compte de ces critères dans d'autres marchés comme les véhicules et vont nous faciliter la rédaction à venir de consultations portant sur l'achat de papier, d'imprimés ou de fourniture de bureau, de mobilier.

Contact : Catherine Lambert - catherine.lambert@cg21.fr



7. Organiser les acteurs en réseaux

- **Mutualiser** les bonnes pratiques pour gagner du temps et éviter les principaux écueils.
- **Développer des contacts** avec d'autres acheteurs, mais aussi avec des fournisseurs pour mieux connaître les marchés.

Il est fondamental de partager le vécu et de mutualiser les moyens.



Pascaline Fisch, chargée de mission énergie, SICECO (Syndicat intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or)

Pour pérenniser et généraliser ce que nous avons réalisé dans le cadre du *Défi*, il est important

de pouvoir échanger avec d'autres collectivités qui se trouvent dans la même situation, avec les mêmes questions et difficultés. L'entraide est une nécessité, au travers d'un réseau d'acteurs qui doit permettre le partage du vécu. C'est le seul moyen de développer ces pratiques. Et puis si les expériences vécues dans le cadre du *Défi* ne sont pas mutualisées, on manque l'objectif principal et on repart chaque fois en arrière. Pour cette raison, je suis favorable à une mise en commun des cahiers des charges que l'on est amené à développer. C'est ce que le SICECO a fait en mettant en ligne, sur la plate-forme proposée par Alterre Bourgogne, le cahier des charges qui a été rédigé pour le marché de véhicules.

Contact : Pascaline Fisch - pfisch@siceco.fr



8. Suivre et évaluer ses actions

- Mesurer la **pertinence** des actions engagées, notamment à travers des indicateurs.
- **Susciter les retours d'expérience** en interne et en tirer profit.

Peu d'indicateurs, mais pertinents quant aux objectifs recherchés.

Bernadette Viennot et Josette Leroux, Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

L'engagement de la DRTEFP de Bourgogne dans la démarche du *Défi*, portait sur l'achat de papier recyclé et sur la responsabilisation du service au regard de la consommation de papier. Un suivi de la consommation de papier par un relevé quadrimestriel des impressions et copies a été réalisé par chaque service. L'évaluation propre s'est appuyée sur un jeu d'indicateurs, en nombre réduit, mais significatifs de la nature des objectifs recherchés :

- quantité de papier acheté par an avec un objectif de réduction de 10 % par an ;
- part du papier recyclé avec un objectif de 50 % ;
- consommation par service et total DRTEFP avec un objectif de réduction de 10 %.

Les résultats ont permis de constater une tendance générale à la baisse de -2,23 % avec toutefois un dérapage observé sur certains services devant faire l'objet d'une analyse particulière. Les efforts sont à maintenir en vue de la réalisation de l'objectif.

Contacts : Bernadette Viennot

bernadette.viennot@dr-bourg.travail.gouv.fr

Josette Leroux - josette.leroux@dr-bourg.travail.gouv.fr

Ces témoignages sont majoritairement issus de l'expérience des acheteurs publics engagés dans l'initiative « achats publics responsables : le défi ». Pilotée par le réseau régional pour la commande publique durable regroupant notamment l'ADEME, la DIREN, le Conseil Régional, la Préfecture de Bourgogne, la DDE de Côte d'Or, le Parc Naturel Régional du Morvan et le SICECO, ce projet avait pour but d'accompagner 10 administrations et collectivités, sur une période d'un an, dans la mise en place de marchés durables. En complément, le réseau régional soutient l'ensemble des acheteurs publics bourguignons désireux d'introduire des critères environnementaux et sociaux dans leurs marchés, à travers l'échange d'expériences, l'organisation de voyages d'études, la diffusion et la mutualisation d'outils.

Ont participé au *Défi* :

- La DISP
- La CCI de Dijon
- La DDASS et la DRASS
- La DRTEFP
- L'ENESAD
- L'ONF Bourgogne Champagne Ardennes
- Le Rectorat de l'Académie de Dijon
- Le SICECO
- La Communauté de communes de l'Autunois
- Le Conseil général de la Côte-d'Or
- Le Conseil général de la Nièvre
- Le Conseil régional de Bourgogne
- Le Parc naturel régional du Morvan
- La Ville d'Auxerre
- La Ville d'Avallon
- La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
- La Ville de Montbard
- La Ville de Nevers
- La Ville de Sens

Achats publics responsables
Le DÉFI !





© Renaud Perrin

UNE ÉTAPE VERS UN CHANGEMENT GLOBAL DES PRATIQUES

La notion d'effet de levier appliquée à la commande publique durable fait très souvent référence au poids que cette dernière représente dans l'économie nationale et, par voie de conséquence, au signal potentiellement adressé aux fournisseurs.

Mais cet effet de levier n'est-il pas également, voire avant tout, **interne** ? Interne à chaque structure qui, en ouvrant la porte de l'achat durable, est amenée à poursuivre son cheminement vers une intégration globale du développement durable dans ses activités. Interne à chaque salarié qui, en tant que consommateur et citoyen est « préparé » pour aller plus loin, et remettre en question l'ensemble de ses pratiques quotidiennes.

Éco-citoyenneté : devenir consomm'acteurs

Philippe Maison, chargé de mission Environnement - Chef du projet TOPTEN Pro, Association de Consommateurs CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

La consommation est l'un des moteurs principaux de notre économie et représente plus de 50 % de notre PIB. Cette variable économique, derrière laquelle se cache la réalité quotidienne des ménages, doit être l'une des pièces maîtresses d'une croissance durable voire d'un changement de paradigme. La crise économique mondiale actuelle et le besoin de perspectives de société sont autant d'occasions de mener en profondeur ces réflexions.

Toutes les choses que nous consommons n'ont pas le même impact sur l'environnement. Tout dépend de la façon dont elles ont été fabriquées, de la matière première qu'elles utilisent, du transport qu'elles doivent effectuer pour arriver jusqu'à nous et même de la manière dont nous les consommons. À chacune de ces étapes, tout produit peut générer des impacts sur l'environnement : épuisement des matières premières, consommation d'énergie, pollution de l'air, de l'eau, des sols, production de déchets.

Dans le but d'informer le consommateur et de le guider dans ses choix, des outils sont maintenant développés et



mis à disposition de tous. C'est le cas du guide TOPTEN, destiné à sélectionner et présenter pour différents biens de consommation (téléviseurs, automobiles, etc.) les produits les plus économes en énergie. Ce guide est élaboré en France par l'association de consommateurs CLCV et le WWF-France, avec le soutien de l'ADEME et de six collectivités (villes de Paris, Lille, Chalon sur Saône, région Nord Pas de Calais, Communauté urbaine de Lyon et collectivité de Corse). Transparent sur sa conception et totalement indépendant des producteurs, le site propose des recommandations pour optimiser l'usage des produits. Ainsi, à travers le coût d'usage, TOPTEN permet de choisir des produits en se référant non plus au seul prix d'achat mais en intégrant le coût des dépenses énergétiques nécessaires à leur fonctionnement.

Contact : CLCV - tél : 01 56 54 32 10
www.clcv.org

Quand l'acte d'achat ouvre la porte sur le mieux-vivre

Didier Chateau, directeur de l'ADEME Bourgogne

Acheter « responsable » représente bien plus que le simple toilettage d'une procédure ou qu'une contrainte morale ou technique qui viendrait s'ajouter à nos habitudes de consommation. C'est finalement un acte qui réinterroge le réel et nous fait découvrir ses lacunes, ses contradictions, parfois ses absurdités. À travers cette démarche, nous redonnons un sens à notre action, nous reprenons la main sur des règles ou des systèmes qui ne permettent plus de répondre aux enjeux auxquels nous sommes confrontés, en particulier celui de la finitude de nos ressources.

Acheter « responsable », c'est une première marche sur l'escalier du développement durable. Celles et ceux qui se sont engagés, pionniers en ce domaine, savent qu'au-delà des difficultés parfois rencontrées, un mouvement se met en marche : les achats dans le cadre professionnel, et puis... pourquoi pas ceux de ma vie quotidienne ? et mes déplacements... et ceux de mon entreprise ? Finalement pourquoi ne pas oser en parler avec mes collègues ?

Parce qu'au fond de chacun de nous, ces actions nous redonnent un espace nouveau, une possibilité d'être plus en harmonie avec notre environnement, elles sont une chance de vivre mieux. Alors, osons !



CONTACTS ET RESSOURCES UTILES

- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

www.ecologie.gouv.fr/-Marches-publics-.html

Contact : Rémy Risser, chef du bureau de la politique ministérielle d'achats durables au MEEDDAT

courriel : remy.risser@developpement-durable.gouv.fr

- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi

www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/accueil-daj.htm

- la réglementation applicable
- les guides et recommandations des Groupes d'études des marchés Développement durable et Environnement (GEM-DDE)

- l'Observatoire économique de l'achat public

Contact : Serge Doumain, chef du bureau économie, statistiques et techniques de l'achat public à l'OEAP

courriel : serge.doumain@finances.gouv.fr

- Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques : www.archi.fr/MIQCP

- Site dédié à l'éco-responsabilité :

www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr

- des fiches relatives à 36 familles de produits, donnant des informations sur les caractéristiques et enjeux environnementaux

- les formations disponibles : IFORE, ADEME

Contact : Raphaël Guastavi, Eco Responsabilité des administrations et des collectivités à l'ADEME.

courriel : raphael.guastavi@ademe.fr

- Circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 : www.legifrance.gouv.fr

- Plate-forme nationale d'échange électronique « Commande publique et développement durable » : www.achatsresponsables-bdd.com

Contact : Dominique Veuillet, département Éco-conception & Consommation durable de l'ADEME

courriel : dominique.veuillet@ademe.fr

- Plate-forme régionale de gestion des marchés publics : www.e-bourgogne.fr

- Liste complète des catégories de produits disposant d'un référentiel officiel : www.ecolabels.fr

- Guide Topten : www.guide-topten.com

- L'achat public durable – Outils et méthode pour réussir des achats publics respectueux du développement durable. Philippe Schiesser et Guillaume Cantillon. Éditions du Moniteur. 2007.

- Guide de l'achat public éco-responsable : réalisé par le GPEM Groupement Permanent d'Étude des Marchés - Développement Durable et Environnement - Comité Produit. Co-édité par AFNOR Certification, Association Les Eco Maires et UGAP. Février 2005.

L'ÉQUIPE D'ALTERRE BOURGOGNE

Direction : Régis Dick

Aurélien Berbey, secrétariat de mission

Christine Coudurier, éducation à l'environnement

Sébastien Flon, qualité environnementale des bâtiments

Jean-Philippe Harand, système d'information

Fabienne Lapiche-Jaouen, organisation d'événements et accompagnement de projet

Elisabeth Louis, vie associative, administration et gestion

Philippe Mérat, ingénierie de formation

David Michelin, biodiversité

Anaëlle Morisot, observation et évaluation

Stéphanie Porro, communication

Pascale Repellin, observation et évaluation

Hélène Toussaint, observation et évaluation

Aurélien Trioux, mobilité et territoires

Valérie Trivier, information et documentation

repères

Périodique d'Alterre Bourgogne

Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne

9 boulevard Rembrandt - 21000 Dijon

Tél. : 03 80 68 44 30 - Fax : 03 80 68 44 31

Courriel : contact@alterre-bourgogne.org

Site Internet : www.alterre-bourgogne.fr

Directeur de la publication : Jean-Patrick Masson

Rédaction : Fabienne Lapiche-Jaouen

Ont également collaboré : Aurélien Berbey, Régis Dick, Sébastien Flon, Stéphanie Porro, Pascale Repellin.

Design graphique : 1 égal 2 - www.1egal2.com

Illustration de couverture : Renaud Perrin - 06 80 67 80 45

Imprimé par MÂCON IMPRIMERIE sur papier

recyclé blanchi sans chlore.

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2009

ISSN : 1957-1798



REMERCIEMENTS

Douchka Anderson-Pejovic et Didier Chateau (ADEME Bourgogne), Antoine Bonsch (ADEME Bordeaux), Philippe Maison (Association de Consommateurs CLCV), Catherine Lambert et Cécile Legouhy (Conseil général de Côte d'Or), Stéphane Lebreton (Conseil général de la Nièvre), Dominique Marie (Conseil régional de Bourgogne), Anita Dauquet, Corine Galland et Jacques Corbet (DIREN), Annie Tourolle et Mady Vermeulen (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Bourgogne), Bernadette Viennot et Josette Leroux (Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), Philippe Schiesser (Ecoeff), Louis-François Fléris (e-Bourgogne), Rémy Risser (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire), Gérard Brunaud (Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi / Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique), Dominique Toussaint et Serge Doumain (Observatoire Économique de l'Achat Public), Colette Vallée (Préfecture de Région - SGAR de Côte d'Or), Patrick Gand-Roy (Rectorat de l'académie de Dijon), Pascaline Fisch et Jean-Michel Jeannin (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Côte d'Or), Jacques Collignon (Ville de Montbard).

Avec le concours financier de :



La reproduction des informations contenues dans REPÈRES est autorisée, à condition d'en mentionner la source et l'origine. Alterre Bourgogne demande à toute personne utilisant ou reproduisant ces informations dans un document de bien vouloir lui en adresser un exemplaire.